

Édito

Parce que l'actualité et le flux d'informations concernant notre métier sont ininterrompus, il nous a semblé intéressant de prendre le temps de régulièrement analyser, écrire et communiquer au sujet de la Dgfi, de la Fonction Publique, et de ce qui nous touche dans notre vie professionnelle. Cette information vient compléter l'offre que la section locale de la CGT Finances Publiques vous propose depuis des années, qui va des comptes rendus d'instance, aux tracts en passant par les hmi.

Vous tenez donc entre vos mains le premier numéro d'un périodique d'information, parce que nous pensons que l'information contribue au savoir. Et que « le savoir est pouvoir » comme l'a écrit Francis Bacon.

Ne restez pas passif, informez-vous, rejoignez nous, et ensemble, prenons le pouvoir !

En réponse aux vœux locaux du DDFIP, nous invitant à être optimiste, nous ne pouvions que commencer ce numéro par une citation qui matérialise notre pensée et qui est due à Antonio Gramsci : il nous faut « avoir le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté ».

La DGFIP va souffrir dans les mois et les années à venir, ce n'est pas être alarmiste, c'est être lucide. Ne subissons pas et ayons tous, par nos actions quotidiennes, la force et la motivation de défendre notre outil de travail, notre qualité de vie au travail et le service public dans sa globalité.

Bonne lecture et courage dans vos missions.

CAP 2022 et privatisation de l'accueil téléphonique

Lors des vœux du 11 janvier 2018, le DDFIP a invité les agents à ne pas avoir peur de la CAP 2022.

Cet appel nous a semblé légèrement anachronique :

Pour ceux qui ne le savent pas encore, la CAP 2022 a été mise en place le 26 septembre par une note du Premier Ministre avec pour but d'accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques, en proposant une réflexion visant des réformes structurelles envisageant le niveau de portage, notamment au secteur privé des missions de service public.

Autrement dit, il s'agit purement et simplement de privatiser des missions pour faire des « économies ».

Les collègues de la CGT 13 ont, dès décembre 2017, levé les premiers le lièvre concernant la DGFIP, puisqu'ils ont découvert qu'un appel d'offre était lancé par notre direction nationale concernant l'accueil téléphonique dans le cadre du prélèvement à la source.

Formés en quelques jours, les salariés du privé auront accès aux données relatives à la situation fiscale des appelants. Et ils répondront depuis un numéro surtaxé aux contribuables qui ne sauront pas qui leur répond.

Cette information a été reprise par le Canard Enchaîné le 27/12/2017 et par l'œil du 20h de France 2 le 09/01/2018, preuve manifeste que le grand public s'inquiète de la question.

N'ayons pas peur, certes mais ne soyons pas dupe de ce qui se passe !



Le Droit à l'Erreur ou « Beaucoup de bruit pour rien » !

Les députés instaurent le droit à l'erreur face à l'Administration. L'Assemblée Nationale a voté mardi 23 janvier l'article instaurant ce droit.

Lorsque la loi sera en vigueur, en cas de manquement dans une déclaration, ce sera à l'Administration de prouver la mauvaise foi de l'usager. Rien de bien nouveau pour l'Administration Fiscale où toute application de la pénalité pour manquement délibéré devait être justifiée par la preuve de l'existence de ces manquements.

Notre cher ministre Darmanin a salué sur twitter « C'est une révolution dans les relations entre administrations et administrés . C'est aussi une attente forte des agents publics qui veulent plus de marges d'initiative ! »

Petite révolution donc, puisqu'elle va se limiter à diminuer le taux de l'intérêt de retard et certainement pas augmenter la marge d'initiative des agents fortement limitée par les règles de procédure fiscale et heureusement pour la neutralité de l'Administration !

La notation 2018

Cette année, soyez vigilants à la rédaction de votre compte rendu d'entretien.

En effet, en 2018, la suppression des réductions/majorations aura pour conséquence un report sur le profil croix et les appréciations littérales pour toute analyse de votre « manière de servir ».

La CGT se tiendra auprès de tous les agents qui le souhaitent pour analyser et défendre leur dossier.

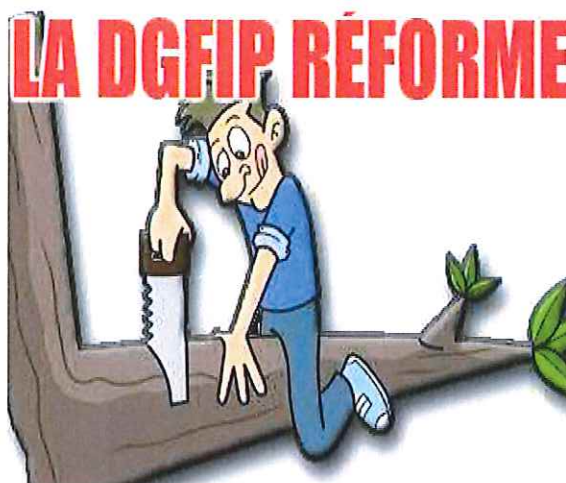
Les coups bas de la DGFIP

Non content d'avoir publié sous Ulysse avant même le déroulement du groupe de travail les nouvelles règles applicables en matière de mutations à compter de 2020, notre DGFIP a passé en douce un certain nombre de réformes et ce dès le mouvement de mutation 2018. En effet, dès septembre 2018, les agents mutés devront rester sur leur poste au moins deux ans avant de pouvoir demander une nouvelle mutation. Les postes à profil sont supprimés et remplacés par les postes au choix, ce qui laisse les DDFIP libres de choisir qui bon leur semble.

De plus, après avoir divisé par deux les temps de préparation des élus syndicaux tant nationaux que locaux, la DGFIP a indiqué que seuls seront évoqués les « cas personnels ou familiaux » graves lors de la CAP nationale. Les représentants syndicaux ne pourront plus vérifier les mouvements et intervenir dans les dossiers en cas d'oubli ou d'erreur dans le mouvement.

Et dès 2020 (2019 pour les départements pré-figuratifs), la suppression des RAN est annoncée. Les agents obtiendront une mutation nationale au département. Il faudra attendre la CAP locale pour connaître son lieu de travail. Cette nouvelle règle peut sembler attractive car elle permet aux agents déjà dans le département de primer les agents nouvellement affectés mais c'est la fin de la règle de l'ancienneté qui avait le mérite d'être claire et vérifiable par les organisations syndicales. Et pour les agents de la gestion publique, ce n'est pas un retour à ce qui se pratiquait avant la fusion car avant celle-ci, l'agent pouvait refuser sa mutation, ce ne sera plus le cas.

Belle perspective pour nos conditions de travail !!!





A la DDFIP 39, ça déménage !!!

A son arrivée dans le Jura, notre DDFIP nous rassurait, point de restructurations, on en avait déjà eu beaucoup !!!

Un an et demi plus tard :

- l'enregistrement a été transféré au SPF,
- la BCR au PCE,
- le service des domaines a disparu,
- les trésoreries de Salins et Orgelet ont été enterrées dans le cimetière du profit,
- la trésorerie de Beaufort expérimente la caisse sans numéraire,
- la RAN de Poligny a purement et simplement disparu !!!

Mais nous savons tous que les promesses ne valent que pour ceux qui les croient !!!

Avec tous ces chamboulements, il a fallu déménager un certain nombre d'agents. Et là, la DDFIP a brillé par son manque de préparation préalable, par sa communication minimale auprès des agents et par une installation plus que mitigée des collègues concernés.

Bilan de « mi-mandat » impressionnant M, le Directeur !!!!

De la rémunération à géométrie variable à la DGFIP

La notion de fonction publique a bon dos, puisqu'elle permet de taper sur tous, alors que certains bénéficient de passe-droits effrayants.

Ainsi, un référé de la Cour des Comptes a-t-il pointé du doigt la rémunération des hauts cadres supérieurs par la DGFIP. Il s'avère qu'il existait « des dispositifs de rémunération sans fondement légal ».

Vous avez bien lu, la DGFIP a versé des sommes sans base légale !

Ainsi, lorsque les Conservations des Hypothèques sont devenues SPF, l'Allocation Complémentaire de Fonction a été utilisée, et ce, de manière irrégulière, pour favoriser les Conservateurs. De même, certains AGFIP se voient verser une ACF et ce jusqu'à leur départ à la retraite.

Qui plus est, on découvre que 150 cadres de Bercy sont mieux rémunérés que le président et le premier ministre, ils gagnent plus de 150 000 euros par an.

Dans le même temps, du fait du report de PPCR d'un an, les retraités partant à compter du 02 janvier 2018 se verront réclamer la restitution de l'indu, leurs retraites ayant été calculées en tenant compte des rémunérations inscrites sur le PPCR.

De manière synthétique, on peut donc dire qu'il n'y a pas de problème à la rémunération sans base légale des hauts cadres de la DGFIP, mais que pour les petits retraités, l'indu doit être reversé.

La DGFIP devient une véritable caricature du monde dans lequel on vit !



Le Canard Enchaîné, dans un article du 27/12/2017, a sorti une information essentielle concernant l'automatisation de la programmation du contrôle fiscal.

Un programme intelligent au nom évocateur de « modélisation prédictive des fraudes fiscales » va surveiller tous les contribuables français.

Il sera expérimenté pendant 2 ans, et il va brasser les informations d'une vingtaine de fichiers parmi lesquels les comptes bancaires, les données patrimoniales, les contrats de capitalisation, mais également d'autres données d'administrations nationales et étrangères, ainsi que celle des organismes sociaux, et des données provenant de bases privées.

Nous nous inquiétons de ces éléments pour au moins deux raisons :

- La programmation automatisée s'accompagnera sans nul doute de suppression de postes dans le domaine. Soutenir que l'ordinateur remplacera l'humain revient à nier la plus-value analytique des agents formés à la programmation et la détection.
- La protection des données personnelles et de la vie privée nous semble largement atteinte, et l'on n'est pas loin du Big Brother qu'Orwell décrivait dans *1984*.

La réforme de la Taxe d'Habitation (TH), une fausse bonne nouvelle

L'annonce concernant la suppression progressive de la TH peut paraître plaisante pour les usagers, il n'en est rien.

La TH représente 27,36 % des impôts locaux en 2015. Moins de TH, c'est moins de financement. Ne soyez pas dupe, ce qui ne sera plus à payer au titre de la TH, le sera au centuple au titre des reculs de l'offre de services publics et de l'action sociale.

Le gouvernement reste flou sur les éventuelles compensations dont il renvoie l'application à 2020. Plusieurs pistes sont à l'étude : Augmentation des dotations de l'État ? Abandons de missions de service public ? Nouvelle augmentation de la CSG ? Création d'un nouvel impôt ? Augmentation de la taxe foncière ? Aucune compensation ?

Affaire à suivre...

Trois-quart aile

Pour un premier numéro du journal, il fallait écrire un premier article sur une première page blanche. Vas-y, lance toi. Facile à dire!

Comme il n'y a aucun sujet imposé, j'ai souhaité comparer une équipe syndicale à une équipe de rugby pendant une phase de jeu. Celle au cours de laquelle le trois-quart aile part, ballon en main, le long de la ligne de touche, il lui reste 70 mètres à faire pour marquer un essai...et plein de pièges à éviter.

D'abord ne pas poser le pied sur la ligne de touche (la ligne blanche est hors jeu). C'est comme défendre le dossier d'un agent face à la direction, il faut foncer mais aussi faire attention à ne pas trop déborder du sujet pour ne pas se faire « piéger ».

Mais au moment où se joue la partie, je fonce et je voudrais bien qu'un copain vienne à ma hauteur pour m'aider car je vais avoir, face à moi, un gros (ce mot n'a rien de péjoratif au rugby) style « gel du point d'indice ». Pour le bouger ça va être difficile mais pas insurmontable. Contre pied, je contourne l'obstacle avec l'argument « promotion individuelle ». C'est toujours cela de pris, il reste encore trente mètres avant de plonger dans l'en but.

Il a fallu que je me décale sur la gauche et la défense adverse (style suppressions d'emplois) est bien en place. Elle a mis les barbelés (rien à voir avec la première guerre mondiale) et les copains sont enfin au soutien (retour de manif?). Le travail militant au quotidien, le travail sur le terrain commencent à payer.

La balle sort de la mêlée ouverte, gicle jusqu'à l'aile opposée et l'essai est marqué. J'ai participé à celui-ci. Avec de la volonté et un travail d'équipe, nous pouvons être plus forts.

Maintenant, ensemble, transformons l'essai et continuons la partie.

Ne dites plus « mais que fait la CGT », faites là, syndiquez vous

SE SYNDIQUER, C'EST UN DROIT, ÊTRE A LA CGT, C'EST UN + !

La CGT est un syndicat d'adhérents au service des revendications des personnels
A la CGT, chaque syndiqué compte, chacun peut exprimer ses aspirations.

Voter CGT, c'est déjà agir. Mais se syndiquer, c'est renforcer la CGT, la rendre plus offensive, plus efficace, plus présente, plus rassembleuse.

Responsables d'Édition Damien BRESSON et Myriam FOURNY
Site local : www.financespubliques.cgt.fr/39/

Adresse mail :
cgt.ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr
Retrouvez toutes nos actualités sur
notre site internet
Inscription gratuite à notre liste de
diffusion sur simple demande